

Département fédéral
des Affaires étrangères

Division politique.

A. G. N^o 22

Berne, le 26 Septembre 1890

— Au Conseil fédéral —

Objet :

Reconnaissance du
Gouvernement
du Brésil

Par lettre du 25 Novembre 1889, Monsieur le Vicomte de Destro, Consul Général du Brésil à Genève, notifiait officiellement au Conseil fédéral, de la part du Gouvernement Provisoire des Etats Unis du Brésil, la proclamation du régime républicain dans ce pays et l'informait que le Gouvernement Brésilien lui adresserait une circulaire relative à la reconnaissance de la République. Cette circulaire, où le Gouvernement Brésilien exprimait le désir d'être reconnu par la Confédération Suisse, nous fut communiquée par Monsieur le Vicomte de Destro en date du 12 Décembre dernier.

Le Gouvernement actuel du Brésil n'étant que provisoire ne pouvait, comme tel, élever la prétention d'être officiellement reconnu. Le Conseil Fédéral n'a toutefois pas hésité à autoriser notre Consul Général à Rio de Janeiro à maintenir ses relations avec le gouvernement républicain, et aussi, à informer le Consul Général du Brésil à Genève qu'il continuerait à le considérer comme le représentant de cet Etat.

Tel était le terrain sur lequel nous pensions rester vis-à-vis du Brésil jusqu'à l'établissement d'un ordre de choses régulier, c'est-à-dire jusqu'au mois de Novembre prochain, date de la réunion de l'Assemblée Constituante. Dans l'intervalle
plusieurs



plusieurs reconnaissances furent faites de la nouvelle République. La France notamment, avec laquelle nous désirions tout particulièrement marcher de concert en cette affaire, a officiellement accédé, le 21 juin dernier, à l'envoyé du nouveau gouvernement.

Monsieur Lardy, notre ministre à Paris, n'a pas manqué de nous tenir exactement au courant de toutes les négociations qui ont eu lieu à ce sujet & aussi des ouvertures qui lui furent faites. La question la plus délicate, provenant du décret qui naturalisait d'office tous les étrangers qui ne répudieraient pas la nationalité brésilienne dans un délai de 6 mois, a été tranchée tout à la satisfaction de la France, en ce sens que même après l'expiration du délai fixé, les Français établis au Brésil resteraient Français, pourvu qu'ils n'aient pas fait acte de Brésiliens sous une forme ou sous une autre. Nous lui avons répondu que nous considérons en tout cas comme essentiel d'avoir de la part du Gouvernement Provisoire les mêmes assurances que celles données à la France relativement à la naturalisation de nos ressortissants, en évitant toutefois de faire de notre reconnaissance l'objet d'un marché - & que notre intention était d'attendre le cours des événements.

Le 4 courant Monsieur le Vicomte de Desterro nous exprimait de ce chef le vœu que la Suisse voudra bien reconnaître officiellement le nouvel état de choses du Brésil.

Nous avons communiqué cette lettre à Monsieur Lardy. Notre ministre à Paris nous a rapporté verbalement qu'à son avis rien ne s'oppose à la reconnaissance immédiate du Brésil. La question des naturalisations a été résolue dans un sens favorable. En effet, un décret du Généralissime Manuel Deodoro da Fonseca du 13 juin 1890 porte, relativement à l'inscription sur les listes électorales d'étrangers

Qualifiés

qualifiés électeurs tandis qu'ils n'ont pas adhéré à la nationalité brésilienne : « Cependant ce fait n'entraîne pas reconnaissance de la qualité de citoyen Brésilien, qui ne sera attribuée qu'aux étrangers « qui auront demandé leur inscription & à ceux qui, ayant été inscrits « sur l'initiative des commissions en dehors de toute demande, réclameraient la remise de leur titre d'électeur. » - Et le décret a été confirmé par une circulaire adressée à tous les représentants du Brésil à l'étranger, & contenue au *Mémoire Diplomatique* de cette année page 394.

Notre Commerce désire cette reconnaissance, qui faciliterait ses transactions: Monsieur Gramer-Frey, Président du *Vorort* de l'Union Suisse du Commerce & de l'Industrie, qui jouit d'une compétence particulière en cette matière, puisqu'il a lui-même des intérêts au Brésil, nous a exposé dans un entretien que cette reconnaissance est très désirable au point de vue commercial. Le gouvernement paraît d'ailleurs entièrement consolidé & les bruits contraires qu'on a fait courir semblent n'être que des manœuvres de bourse.

Nous avons chargé nos ministres de sonder les dispositions des gouvernements étrangers. L'Italie serait décidée à reconnaître, pas de suite il est vrai, la nouvelle République, mais elle voudrait laisser l'Angleterre donner l'exemple. L'Allemagne attend que l'état de choses créé par le coup d'état soit légalisé par l'élection d'une Constituante. L'Autriche sera des dernières à reconnaître. Les liens de parenté qui unissent l'empereur à la maison impériale du Brésil en font plutôt une question de sentiment. Par tout cependant on croit à la durée du gouvernement & c'est aussi l'opinion de nos consuls au Brésil, dont les rapports respirent la plus grande confiance.

Une circonstance qui faciliterait certainement au Conseil fédéral la reconnaissance désirée serait l'envoi à Berne d'un diplomate du Brésil. Mais nous ne saurions la faire dépendre de cette condition, & d'ailleurs le Gouvernement brésilien est résolu, paraît-il, à n'accréditer de représentants

4030.

Bundesrat vom 26. Sept. 1890.

qu'auprès des États qui l'auraient préalablement reconnu.

Le Département fédéral des Affaires Étrangères propose en conséquence de répondre comme suit à la lettre du Consul Général du Brésil à Genève:

« Monsieur le Vicomte de Vesterro, Consul Général du Brésil, Genève
Monsieur le Consul Général, „ Par votre lettre du 4 courant, vous nous exprimez le vœu, au nom de votre Gouvernement, que la Suisse veuille bien reconnaître officiellement les nouvelles institutions que le Brésil s'est données. Vous insistez sur l'heureux effet que produirait dans votre pays cette reconnaissance au point de vue des liens d'estime & d'amitié entre les deux nations & sur la gratitude avec laquelle votre gouvernement l'accueillerait.

„ De même que nous n'avons pas hésité à autoriser notre Consul Général à Rio de Janeiro à entretenir des relations avec le nouveau Gouvernement Brésilien, ainsi que nous vous l'avons fait savoir par lettre du 2 Décembre dernier, de même nous n'hésitons pas aujourd'hui à le reconnaître officiellement, dans le ferme espoir que les institutions républicaines contribueront à développer la prospérité du Brésil & à rendre toujours plus étroites & amicales les relations de ce pays avec la Suisse.

„ Veuillez agréer, Monsieur le Consul Général, les assurances de notre haute considération... „

Conseil fédéral

Extrait du Procès Verbal au Département des Affaires Étrangères, Division Politique, pour en prendre connaissance.

Dépt. féd. des Affaires étrangères
Division politique:

Auswärtiges vom
26. September 1890
Anerkennung der brasilian.
neuen Regierung.
An den brasilian. Konsul
in Genéve